L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 11 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet; bon pour un hôtel. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale, ou L. T. Dugazon, 3 rue Carondelet.
5 fév—15t

A VENDRE.

A VENDRE—Maison à deux étages bien située, à proximité des chars, coin Ste-Anne et Prieur, 38 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 125 de profondeur. S'adresser Weber, 123 rue Royale ou F. Hernandez, 43 Passage de la Bourse. 10 fev—1 sem

ON DEMANDE.

ON demande — Une gardienne d'enfants, parlant français, pour le soin de deux enfants, pour voyager pendant l'été. S'adresser Mme H., Prytanée et Quatrième, avant midi.
4fev—7t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30 988.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le 2me compte provisoire présenté par Thomas Smith, Henry Charnock et W. H. Cantzon, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 fév.—10 15 19

Succession de Dominique Cefalu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 30,783—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Cefalu, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 fév—6 11 15

Succession de Louis Talazac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,191.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Théard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 fév—5 10 14

Succession de Susan V. Strange, femme de Newell Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,865.—Division D—Attendu que Newell Tilton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Susan V. Strange, femme de Newell Tilton, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 fév—6 11 15

Succession de Joseph Noel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,583—Division C—Attendu que Charles Noel a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Noël décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 fév—3 8 12

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de dents artificielles.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
Transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1889.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

LOUIS GRUNEWALD & CIE LIMITÉE.
Pianos et Orgues
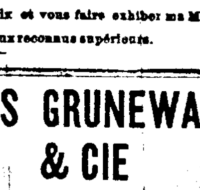

LES PLUS BAS PRIX!
Conditions les plus avantageuses!
TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!!
Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Mehr, Mehlin, Fisher, Pease, Shoninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à
L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,
18 Baronne et 127 Canal,
24 janv—1 an Nlle-Orléans.

Magasin du Bon Marché
F. ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier,
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 RUE ROYALE - 133
Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc 90—1 an

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
33 RUE TCHOUPITOULAS.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour la maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

Compagnie d'Assurance du Sud de la Nouvelle-Orléans, No 54 rue du Camp. Nouvelle-Orléans, 2 février 1891.—A une élection par les actionnaires, tenue le 1er décembre 1890, les Directeurs suivants ont été élus:

H. GALLY,	E. MILLIKEN,
FRANK RODER,	T. J. WOODWARD,
FRANK BARKER,	WILLIAM MEHLE,
SAMUEL DELGADO,	G. P. HARRISON,
CHAS. HOLLOWAY,	F. G. ERNST,
JOS. SCHWARTZ,	J. H. MENGE,
P. CAPDEVIELLE,	LEON JOUBERT,
J. J. GRAGARD,	GEO. H. DUNBAR,
J. F. SIMPSON,	I. HERNSHEIM,
CHAS. WEISS,	E. BELTRAN,
ROBERT CAREY,	E. K. CONVERSE,
J. INFANTE, JR.,	E. MILTENBERGER,
L. C. DAVID.	

Et à une réunion des Directeurs, tenue ce jour, ERNEST MILTENBERGER a été réélu à l'unanimité Président, H. GALLY, Vice-Président, et SCOTT McGEHEE Secrétaire.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
3fév—7t

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 FEVRIER —CLASSE No 133
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
26	38	13	66	31	20	48	46	23	27	43	7	[illegible]	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 9 février 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 FEVRIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et cours CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres clichés puissent être soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lot annoncé.

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION —DE LA— Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890:

Primes d'incendie	$128,932 11	
Primes de rivières	2,660 55—	$131,592 66
Primes acquises (réservées de 1889)		37,452 87
Total des primes		$169,045 53
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		$25 478 45
Revenu		$194,523 98
A déduire— Pertes de 1889, payées en 1890	$ 6,512 85	
Pertes de 1890, payées	66,746 97	
Pertes payées	$ 73,259 82	
Pertes ajustées et dues	$6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00—	$8,890 43
Pertes totales	$82,150 25	
Primes remises, commissions, salaires, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Babcock	$59,611 40	
	$141,761 65	
Réclamations repoussées, pendantes en cour	5,365 26—	$147,126 91
Bénéfice		47,397 07
A déduire— Réassurances réservées pour 1890		42,661 28
Bénéfice net		$ 4,735 79

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché:

Argent dans les banques	$52,192 69
Primes en cours de collection	20,097 30
Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission	176 61
1 bon du Washington Artillery	400 00
55 bons consolidés de la ville (Crossman extended)	57,475 00
13 bons de la ville (Waterman extended)	13,520 00
4 bons-certificats consolidés de la ville	4,040 00
8 bons-certificats ordinaires de la ville	8,080 00
16 bons de chemins de fer de la ville (extended)	16,640 00
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	100 00
19 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane	17,337 50
685 bons à prime de $20 chacun	21,303 50
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	20,000 00
1 action du New Orleans Cotton Exchange	165 00
100 actions de la New Orleans Gaslight Company	10,300 00
Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville	28,933 74
Prêts sur demande, garantis par titres va ables	50,440 00
Billet à recevoir en règlement de primes	1,620 48
Propriété foncière No 3 rue Carondelet	40,000 00
Propriété foncière rue du Canal	3,500 00
Propriété foncière, Pensacola, Etat de la Floride	1 00
Meubles de bureau, installations et coffre-forts	1,000 00
Warrants d'Etat	58 10
Loyers entre les mains d'agents	405 00
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	5 00
	$347,790 87

PASSIF.

Fonds capital	$265,000 00	
Primes non acquises [plan de New York]	53,326 59	
Dividendes non réclamés	278 75	
Dû pour réassurance	595 45	
Pertes ajustées et dues	6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	
Réclamations repoussées et en cour	5,365 26—	$333,436 48
Surplus		$ 14,354 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYÈS, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 10e jour de janvier 1891.
JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.
Signé: M. ABASCAL, H. LAROUSSINI, GUSTAVE PITOT.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 8e jour de janvier il a été
Résolu de payer sur demande un dividende de trois pour cent (3 p ct.) sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.
Signé: JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

DIRECTEURS.

M. Abascal,	H. Laroussini,
Edw. J. Bobet,	Jos. Bayle,
Jules Andrieu,	Gust. Pitot,
H. Gally,	J. P. N. Baquié,
E. J. Demarest,	Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyès.

13 jan—1m

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Huitième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1890:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$484,476 26	
Sur risques de rivières	20,208 32	
Sur risques de mer	10,495 59	$515,180 17
A ajouter: Primes non acquises de 1889		114,588 32
Total des primes		$629,768 49
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		19,211 53
Revenu total		$648,980 02
A déduire: Pertes payées— Sur risques d'incendie	$192 120 82	
Sur risques de rivières	1,654 72	
Sur risques maritimes	2,286 74	
Total pertes payées	$196,062 28	
Primes remboursées et cancellations	56 833 23	
Commissions	78,131 15	
Réassurances	36,200 84	
Taxes et licences	9,864 40	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	42,172 01	
Total des déboursés		$419,663 91
Surplus		$229,316 11
Desquels— Réservé pour risques non expirés	$133,231 10	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	41,982 31	
Profits nets	54,102 70	
	$229,316 11	

ACTIF (A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir: En banque	$87,368 97	
Au bureau	4 228 46	$91,597 43
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman		105,000 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		188,400 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		30,000 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		27,600 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		47,610 00
Une action du capital du N. O. Board of Trade		20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		150 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co		200 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de perception		66,195 68
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$559,348 11

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	40,000 00
Dividendes non payés	2,032 00
Réservé pour risques non expirés	133,231 10
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	41,982 31
Balance (non compris le dividende de juillet 1890)	42,102 70
	$559,349 11

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle Orléans, 17 janvier 1891.
M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): J. H. MENGE. FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD. F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $20 000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $60,000 au crédit du dit fonds.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, Lne, 17 janvier 1891.
18 janv—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le shérif civil de propriétés de valeur dans les Deuxième, Quatrième et Sixième Districts, situés dans le carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Washington, Conery et Prytanée.

La bâtisse 44 et 46 rue Dauphine.

La propriété au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, carré d'ilet borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'ilet borné par les rues Toledano, Constance, Magazine et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane,

Ce magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magazine et Jackson, dans le carré d'ilet borné par les rues Camp et Joséphine.

Aussi, les propriétés dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vagues, dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse

John T. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° **Neuf certains terrains**, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Charles, Washington, Conery et Prytanée, désignés par les Nos de 38 à 46 inclusivement, comme plan de H. Moeinausen, voyer, en date du 23 décembre 1844 déposé au bureau de D. J. Ricardo, ancien notaire, selon le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 38 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et une ligne de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade avenue Washington, sur cent pieds de profondeur; et le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout mesure américaine.

2° **Un certain terrain ou morceau de terre** situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, et mesurant quarante-trois pieds et deux pouces de façade rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur; les bâtisses qui s'y trouvent portent les numéros municipaux 44 et 46 rue Dauphine.

3° **Un certain morceau ou portion de terre** situé dans le 2me District, carré d'ilet borné par les rues Conti, Chartres, St Louis et le Passage de la Bourse, il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix-sept pieds de façade rue Conti sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

4° **Six certains terrains** situés dans le 6ème district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tolédano, Constance et Magazine et l'Avenue de la Louisiane désignés par les Nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun, trente-un pieds dix pouces de façade Avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et de l'Avenue de la Louisiane.

5° **Deux certains terrains** situés dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 17 et 18 se touchant, et mesurant, chacun, trente deux pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles.

6° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Tolédano et l'avenue de la Louisiane, et mesurant quatre-vingt-dix neuf pieds de façade avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur.

7° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Tolédano, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6 et mesurant comme suit: le terrain 4, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

8° **Deux terrains**, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Jackson Camp et Joséphine, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L'Isle, en date du 4 novembre 1869, déposé comme plan B, en l'étude de T. Guyol, notaire; les dits terrains se touchent, et mesurent, chacun, comme suit: le terrain No 4, soixante quatorze pieds dix pouces et une ligne de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Le terrain 5 a vingt cinq pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Les dits terrains étant bornés à l'arrière par une allée large de cinq pieds, ouvrant rue Jackson, commune à ces deux terrains et aux terrains les touchant et formant le coin des rues Magazine et Jackson.

9° **Quatre certains terrains** situés dans le dit quatrième district dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, sur un plan de Moeilhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun, trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

10° **Cinq certains terrains** situés dans le dit quatrième District carré d'ilet borné par les rues Camps, Chestnut, Huitième et Neuvième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, et les terrains 1 et 2, se touchent, et mesurant chacun, trente-deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les terrains ci-dessus mesurent chacun, trente un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Chestnut et Huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—3 10 14 mars

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie		$ 79,660 71
Ajoutée: primes non acquises pour 1889		20,006 67
		$ 99,667 38
A déduire: Pertes par les incendies	$20,545 94	
Réassurances	6,649 52	
Primes remboursées	6,240 99	
Commission et courtage	3,205 02	
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt	15,865 24	
		$ 52,506 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,953 36	
Au fonds de réserve	6,282 11	
	$ 47,160 67	

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,231 18
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	[illegible]
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	[illegible]
Primes en cours de collection	43,272 15
Meubles de bureau et accessoires	5,181 93
	$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.
I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMANN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. Bierhorst,	A. H. Isaacson,
Peter Blaise,	I. N. Marks,
P. Doerr,	A. H. Sieward,
H. Ellermann,	Jacob Schoen,
Jno. Everett,	J. H. Schlesmann,
P. Eagan,	Otto Thomann,
John Fitzpatrick,	George Zetamann.
C. Taylor Gauche.	

25janv—4 dim

Solfège, Chant, Piano.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL, directeur de l'Orphéon Français ex-directeur du Cercle de la Harpe Eolienne, du Cercle Gounod, du "N. O. Amateur Opera Co," pianiste accompagnateur et répétiteur donne ses leçons de solfège, de chant, de piano et d'accompagnement.
Le Prof. GEO. L. O'CONNELL s'occupe aussi de direction d'orchestre et de concerts. S'adresser No 171 rue nord Derbigny.
29 nov—3 m—Dim Mar Jeu

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Daset, coin Decatur et Dumaine. 29avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Canal et St-Jean, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Douane et St-James.

Très élevée et connue comme la "Boone's Grocery"

Fanny M. Mills, autorisée, vs Mary E Blandin et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,004—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre située et étant dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Douane, St John et St James, formant le coin des rues Canal et St-John, et mesurant soixante quatre pieds quatre pouces de façade sur la dite rue du Canal sur cent dix pieds de profondeur et de façade rue St-John, entre lignes égales et parallèles.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 jan—12 19 26—fév 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété près du parc Audubon.

John P. O'Connell vs Albert S. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 31,056. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre dans le sixième district de cette ville, à Burtheville, borné par les rues Live Oak, Calhoun et Laurel et la propriété de Foucher de Circé, maintenant connue comme le City Park; la dite portion de terre étant l'encoignure des rues Calhoun et Laurel et mesurant cent quarante quatre pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur et de face à la rue Laurel de cent soixante sept pieds six pouces et sept lignes et demi sur une profondeur de cent soixante quatre pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne opposée, conformément à un plan annexé à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 6 mars 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—3 10 14 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété non améliorée formant le coin des rues Tonti et Douane, bornée par les rues Canal et Rocheblave.

H. Teilhard vs A. Brifod.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 31 872 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes y appartenant situés dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 304, borné par les rues Douane, Canal, Tonti et Rocheblave, désignés comme lots Nos 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 13 avril 1886, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée dix pieds de large commune aux dits lots et autres. Le lot No 27 forme le coin des rues Tonti et Douane; le dit plan est déposé au bureau de A. C. Ainsworth, ex notaire, comme le plan No 7.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de M le Julia Beudet d'après un acte passé le 12 décembre 1888, pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 17 21 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs. Mme Felicity Patrick et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 9[illegible]6—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro trois, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Levée, Espagnol et Victoire, suivant un plan fait par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil, en date du 17 janvier 1851, le dit lot mesurant pied américain cinquante pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville sur soixante trois pieds [illegible] pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en dépendent.

Ensemble avec quarante huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant payable sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt sur la dite somme, à partir du [illegible] 1879, et une autre somme de huit cent [illegible] quatre piastres, montant des contributions sur les dites actions du fonds capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf [illegible] annuels ou contributions de quatre-vingt-dix piastres chacun, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque [illegible] de sa maturité, c'est à dire du 1er décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement et les frais et charges du procès et de la vente, les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre [illegible] de la dite dette du fonds capital hypothéqué [illegible] mais sujet à être demandé [illegible] la charte et les lois de la banque, à [illegible] somme de trois mille quatre cent cinquante [illegible] piastres, et l'acquéreur assumera toutes [illegible] obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte [illegible] ses lois; et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 fév—9 16 23 mars 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de magasin
Dans la partie commerciale en gros de la ville,
Commandant de bons loyers,
Comprenant les deux magasins en briques à quatre étages substantiellement construits,
Nos 33 et 35 rue Tchoupitoulas,
Maintenant occupés respectivement par Léon Queyrouze & Cie et John T. Moore Jr & Cie.
Les plans seront exposés à la Bourse.

Hubert Murray vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 31,913.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 février 1891, à midi de la propriété ci dessus décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Magazine et Natchez, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 6 novembre 1846, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir:

Lot No 3, a vingt-cinq pieds et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds sept pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds trois pouces et quatre-cinquièmes d'une ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 2, et cent soixante pieds six pouces quatre et quatre-cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 4 et le lot No 4 a vingt-cinq pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds huit pouces de large dans le fond, sur cent-soixante pieds six pouces et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 3 et cent soixante pieds neuf pouces sept et trois cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 33 et 35 rue Tchoupitoulas, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de John T. Moore Jr, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 26 avril 1889.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—fév 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, située dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante trois pieds de largeur sur la limite inférieure; de là il s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas, puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas: de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande attraction pour le capital, en propriétés foncières, centrales.

Résidence en brique sur l'avenue St-Charles, avec de grands terrains.

Une rangée de trois résidences rémunérative, coin St-Charles et Erato.

Belle propriété commerciale l'entrepôt "Viola," rue Tchoupitoulas et Constance, entre Julie et St-Joseph.

GRAND MAGASIN,
No 33 rue Decatur, entre Douane et Bienville.

Résidence No 17 Sud Claiborne, entre Gasquet et Commune, et No 146 avenue Cleveland, entre Derbigny et Roman.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert Carey, Sr

No 30,652—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières de valeur suivantes:

La Résidence Carey.

1° La résidence en briques à deux étages et demi No 353 Avenue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie. Les terrains sont composés de différents lots et portions de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, et mesurent ensemble 84 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

La résidence a un grand couloir, salons à arches doubles, galerie dans le fond, etc, à une grande écurie en briques à deux étages. Les terres sont admirablement arrangées, le pavage Shillinger des deux côtés de la maison, et toutes les commodités d'une résidence de première classe.

La Rangée de Bâtisses.

2° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Erato et Thalie désigné par la lettre A, sur un plan de L. H. Pilié voyer, sous la date du 14 novembre 1874, lequel dit morceau de terre forme le coin des rues St-Charles et Erato, et, d'après le dit plan, mesure un pied américain, 57 pieds 9 pouces de façade rue St-Charles sur une façade rue Erato de [illegible] pieds 4 pouces; et une profondeur, de l'autre côté, de 92 pieds 4 pouces; et à l'arrière du dit terrain sur une ligne brisée, s'étendant premièrement de la dite rue Erato et parallèlement à la rue St-Charles, et longeant une allée commune de 3 pieds 4 pouces de largeur, une distance de 38 pieds 6 pouces, de là, il s'étend vers la rue St-Charles et parallèlement à la rue Erato, une distance de 3 pieds; de là, il s'étend vers la rue Thalie et parallèlement à la rue St Charles, 19 pieds 3 pouces. Le dit morceau de terre est borné sur une partie de l'arrière, par l'allée commune sus mentionnée, commence à ce terrain et au terrain B, sur le dit plan et est composé de la plus grande partie des terrains primitivement numérotés 8 et 9 sur un plan du dit carré d'ilet.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons doubles, à deux étages, Nos 345, 347 et 349 avenue St-Charles.

Le magasin No 33 rue Decatur.

3° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur, ci devant Levée, Bienville, Douane et Chartres, mesurant 23 pieds 5½ pouces de façade rue Decatur, anciennement Levée, de même à l'arrière, sur 88 pieds 11½ pouces de profondeur, étant borné du côté de la rue Bienville par la propriété anciennement appartenant à Jas. H. Leverich, et de l'autre côté, vers la rue Douane, par la propriété anciennement appartenant à Pierre Soniat, avec l'usage d'une allée.

Les améliorations comprennent le magasin en brique à quatre étages No 33 rue Decatur. Il est juste en dessous de la Douane et de la Banque du Peuple et fait face aux établissements de MM. Pozzi Bros. et Kaufman & Blache.

L'entrepôt Viola.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Julie, St Joseph, Constance et ci devant Foucher, et Tchoupitoulas. Désigné comme terrain No 1 mesurant 29 pieds 7 3/5 pouces de façade rue Constance, s'élargissant à l'arrière jusqu'à 31 pieds 4 pouces et 1/5 de pouce, sur 84 pieds 10 pouces de profondeur du côté inférieur, et 92 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, que le sépare du terrain No 2.

Quatre terrains avec toutes les bâtisses, etc., dans le Premier district, carré d'ilet borné par les rues Constance, et ci devant Foucher, Tchoupitoulas, Julie et St Joseph, l'un desquels est désigné par le No 201 et mesure 1 pied anglais 64 pieds 1 1/2 pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur 174 pieds 1 pouce de profondeur d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 28 décembre 1843, et déposé pour référence dans le bureau de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville.

Les autres trois terrains sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et mesurent chacun pied anglais 21 pieds 4 pouces et 1/2 d'une ligne de façade rue Tchoupitoulas, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles d'après un plan de A. [illegible], voyer, daté le 2 juin 1841, annexé pour référence à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1841.

Les améliorations consistent des bâtisses en briques à deux étages Nos 161, 163, 165 et 167 rue Tchoupitoulas, mieux connues comme l'entrepôt Viola.

La bâtisse No 17 rue Sud Claiborne.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet désigné comme lot No [illegible] sur un plan de F. Tourné, sous la date du 31 mars 1854, déposé pour référence dans le bureau du shérif de cette paroisse. Le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, portant le No 17 Sud Claiborne. Elle est entourée de la rue avec grillage devant; elle a 11 chambres, une grande salle à manger, chambre, etc. Dans un des quartiers les plus agréables de cette ville, c'est qu'à 10 minutes de marche du centre commercial.

La bâtisse No 146 Avenue Cleveland.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue Cleveland, ci devant rue Gasquet, Derbigny, Roman et Palmyre, désigné comme terrain No 13 du carré No 24, sur un plan de Louis Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit terrain mesure 27 pieds de façade avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la résidence en bois à deux étages, avenue Cleveland, 146; à 8 chambres etc; est près du marché, des églises et des écoles et aisément accessible au commerce.

Ces propriétés sont vendues sujettes à des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur demande, aux encanteurs.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, le reste à crédit de un et deux ans, avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente. La propriété devant être garantie par hypothèque du vendeur et lien du privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire, No 17 Allée Commerciale.
7fév—7 14 21 28—mars 7 14

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TOUT LE CONTENU D'UN Job Printing Establishment

—COMPRENANT—

Des Presses Gordon et Nonpareille, assorties, caractères, pierres améliorées, coupoirs, composteurs, bureaux meubles, etc.

Succession de Charles E. Hopkins.

Nos 31,706 et 31 720—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS — Albert Paul, encanteur, Bureau No 159 rue de la Commune—JEUDI, 12 février 1891, à 11 heures A. M., au No 60 de la rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 16 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Charles E. Hopkins, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Presses à imprimer Gordon et autres, bel assortiment de caractères, comprenant composteurs, coupoirs, casses, bureaux, meubles et divers articles pour l'imprimerie.
Conditions—Comptant.
31jan—31—fév—7 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et Résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions — Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Downing, notaire.
Dix pour cent dépôt à la vente.
11 jan—11 17 24 31—fév 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ATTENTION, ACHETEURS!

Sites attrayants pour bâtir et propriétés de choix améliorées,

En arrière de l'avenue St-Charles et dans une section qui se développe rapidement, à proximité du chemin coquillé de l'avenue Henry Clay—tous terrains de choix et élevés.

Cottages de résidence, Ecuries, ETC.

—AUSSI—

Joli Cottage simple, en bois, No 410 rue Deuxième près Liberté.

Successions de Louis Wyman et de Charlotte A. F. Wyman, sa femme.

No 28,366—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C. pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 février 1891 et rendu dans les susdites successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1.—Encoignure des rues Edmund et Greene.

Neuf certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, connu sous le nom de Burtheville, et désignés comme lots Nos 10, 11, 12, 13 14 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No 100 sur le plan de Burtheville, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1869, et déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire. Le dit ilet est borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé, les rues St-George, Edmund et Greene, et les lots Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent et mesurent chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot No 14 forme l'encoignure des rues Edmund et Greene. Les lots Nos 15 à 18 inclusivement se touchent chacun, et les lots 15 et 16 mesurent chacun 50 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Greene, 29 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur 149 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté divisant le lot No 15 des dits lots Nos 10 à 14 inclusivement, 149 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les lots Nos 15 et 16 et 149 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 16, adjacent au lot No 17. Et les lots Nos 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Greene, avec une largeur en arrière du dit lot No 17 de 29 pieds 8 pouces 11 lignes et au lot No 18 de 29 pieds 8 pouces 2 lignes, par une profondeur de 149 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 17 adjacent au lot No 16; 149 pieds 9 pouces sur la ligne de division entre les lots 17 et 18, et 149 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur du côté du lot No 18, adjacent la propriété Foucher de Circé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une gentille résidence en bois couverte en ardoises au coin des rues Edmund et Greene, retirée du trottoir, contenant galerie de façade, 3 chambres et cuisine, 2 larges écuries doubles pour vaches et écurie à l'arrière, citerne, hangar, etc. A seulement un îlet de l'avenue Henry Clay et à un îlet au-dessus de l'avenue St Charles. Cette section se bâtit rapidement avec des maisons de choix. Les terrains se vendront pour satisfaire la demande.

2.—Coin des rues Edmund et St-George.

Deux certains lots de terre, situés dans le même district et le même carré d'ilet décrit ci-dessus désignés comme lots 5 et 6, se touchant et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande écurie en bois construite dans le fond, servant de bâtisse à deux étages, ayant hall, 4 chambres, citerne, etc. Dans un magnifique district bien ombragé et s'améliorant constamment plusieurs îlets ayant la route pavée en Shillinger et s'approchant de l'avenue St-Charles avec un beau chemin coquillé jusqu'à l'avenue Henry Clay. Ces magnifiques terrains se recommandent d'eux-mêmes et sont très recherchés.

3.—Ilet sur l'avenue Henry Clay.

Tout ce certain ilet de terre excepté la portion ayant 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur 120 pieds de face et profondeur à la rue Brealau, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans la partie communément connue sous le nom de Burtheville anciennement dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat désigné comme ilet No 108 sur le plan de Burtheville susmentionné. Le dit ilet de terre est compris entre l'avenue Henry Clay, les rues Edmund, Victor et Brealau et est subdivisé en 23 lots numérotés de 1 à 23 inclusivement, d'après le dit plan. Les améliorations consistent en une résidence cottage contenant 3 chambres, citerne et une grande écurie en bois contenant 36 places et un grand grenier au-dessus. Le tout est bien élevé et sur le sol à raison de $15 par mois. Cette belle propriété est accessible par le chemin coquillé sur l'avenue Henry Clay et est en dehors des limites des Fourrières, la rendant convenable pour une vacherie aussi bien qu'une bonne spéculation pour des profits futurs.

4.—No 410 rue Deuxième, près Liberté.

Le joli cottage en bois et deux lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Liberté et St David désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par C. H. Hedin, ingénieur civil, daté le 26 octobre 1849, faisant partie des archives du bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois couvert en ardoises, contenant deux chambres spacieuses, tapissées, cuisine, citerne et hangar dans le fond etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les autres clauses ordinaires de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant John G. Ward, Esq, notaire, aux frais des acquéreurs.
8fév—8 6 7 14 21 28 à date

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaste Stock de Marchandises importées et du pays; splendides vitrines plaquées nickel, droit d'occupation, actions.

Brice Sombre vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 029.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 février 1891, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, au coin des rues Royale et St Louis en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 2 février 1891, dans la susdite affaire, le contenu du dit magasin, consistant en partie de:

Chemises toile et devants toile, mouchoirs en toile blanche et en couleur pour messieurs et dames caleçons flanelle et chemises de dessous de toutes descriptions, ombrelles soie et coton, poignets et cols toile, voitures de poupées et jouets de toutes sortes, toutes qualités de parfumeries, brosses à dents, à ongles, à cheveux, garnitures velours et autres, paniers fantaisie, corsets, grandes poupées habillées, un bel assortiment, bas français à houppes de poudre riz, éponges, camées et matériaux de photographes, porte-cigares, porte-monnaies, souliers de bain, costumes et capotes de bain, vases en cristal pour fleurs, sachets parfumés riches et brodés, cravates laine, bonneterie coton, boutons de toutes formes et qualités imaginables et cannes, enfin une variété d'articles riches de fantaisie, trop longue à énumérer.

—AUSSI—

4 grandes et splendides vitrines plaquées en nickel, garnitures de magasins, comptoirs, etc.

—ET—

5 actions de $25 chacune de la Index Mining Co.
50 actions de $10 chacune de la Anna Rowe Gold Mining Co.
100 actions de $1.00 chacune de la Bonhomme Mining Co.
1 action de $25 de la World's Industrial Cotton Centennial Exposition de la N. O.

—ENFIN—

Le droit d'occupation sans assumer par l'acquéreur du rez-de-chaussée de la bâtisse coin des rues St-Louis et Royale, pendant la durée du bail qui expire le 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant—Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt comptant de la somme qu'exigeront les encanteurs; et leurs enchères seront payées au bureau des encanteurs.
7 fév—7 11 14 15 16 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes à recevoir à l'encan, sans limite.

Succession de William Quegg.

No 31,226—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR A. BRIGNONI, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale—MERCREDI, 11 février 1891, à 11 heures A. M., au No 38 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de comptes à recevoir.
Conditions—Comptant sur les lieux.
30 janv—30—8 10 11 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le 1er district, près du Marché Poydras,

No 301 rue Girod, entre Franklin et Liberté.

Succession de Luther F. Tower.—No 26,774.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 25 avril 1890, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 31 sur un plan de L. Bringier, daté du 30 avril 1830; le dit lot mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine à 2 étages ayant deux chambres de chaque côté, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc., connu par le numéro municipal No 301 rue Girod.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en outre du prix de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 janv.—10 17 24 31—fév 1 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MERCREDI, 11 février 1891, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 11 fév—1t

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Henry Klock vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 29,859.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, daté le 4 février 1891, nous vendrons la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots mesurent comme suit, à savoir: le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 130 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 19 touchant au lot ci-dessus, mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10. Les dits lots mesurent chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés par les Nos 16 17 et 18, et mesurant comme suit: Le terrain No 16 32 pieds de façade rue Miro, sur 132 pieds 4 pouces de profondeur et de façade rue Gravier, entre lignes parallèles. Le terrain No 17 touche au coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, et le terrain No 18 touche au dit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, privilèges, servitudes y appartenant, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32, lesquels terrains mesurent comme suit, les Nos 30 à 32 inclusivement, se touchent, et mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces [illegible] pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue [illegible] sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes, de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré en la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit. La portion à l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente portera toutes les clauses d'avocat en cas de procès pour la perception des billets, et pour garantir le paiement du capital et des intérêts et les taxes. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au détenteur des billets et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 fév—7 14 21 28 mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin à trois étages près du Marché Français,

Dans le centre du grand commerce qui y est concentré.

Succession de Auguste Thézé et Succession de Marcel Thézé.

Nos 31,356 et 31 357—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 71 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signés du 15 janvier 1891, et rendus dans les successions ci-dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le magasin et résidence en brique à trois étages, solidement construit, No 308 rue Decatur, situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Gallatin, Hôpital et Quartier. Le lot de terre est désigné par le No 5, sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville comme plan No —— et mesure 26 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 69 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de la [illegible] bas ci dessus, ayant un magasin en bas et entrée de côté, comptoirs et 9 chambres aux étages supérieurs. Chaque succession a un intérêt indivis de la moitié.

La propriété est près du marché français, rue Dumaine et conduisant contrôlant le courant du gros des affaires dans un de nos principaux centres de commerce. Sa proximité au fleuve et au marché en fait une des propriétés les plus désirables comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations seront assurées et la police transférée au détenteur des billets et les acquéreurs payant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant de dépôt du prix d'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 janv—18 24 31 fév 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT. MAGASIN ET RESIDENCE

Rue S. Remparts, entre Thalie et Melpomène.

Succession de William Rund.

No 31,660.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 28 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci dessus, Division "D" et d'un ordre supplémentaire et amendé du dit juge, les deux signés le 21 janvier 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le magasin et la résidence en bois à deux étages avec attic, No 431 S. Remparts, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Remparts, Dryades, Thalie et Melpomène, ayant un magasin, atelier de travail et autres appartements en bas et plusieurs chambres au second étage. Le lot de terre est désigné par le No 13, sur une esquisse de J. F. Braun, voyer, datée le 9 mai 1877, annexée à un acte pardevant J. F. Coffey, notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 93 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Situé à un ilet du marché Dryades et de son grand commerce, dans un bon voisinage, facilement loué, échappant au bruit du marché, cependant assez près pour commander de commerce, ce qui est une recommandation que la propriété est un placement sûr et productif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit contre des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs de billets, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant de prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq. N. P., aux frais de l'acheteur.
25 janv—25 31—fév 7 14 21 28

Agence d'assurance non compact de JAMES PREVOST,
125 rue Gravier, N. O., Lne.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant, à cette ville, des compagnies américaines dont le capital représente plus de dix millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions d'une association quelconque, et il engage les personnes désireuses d'assurer leurs propriétés à venir s'entendre avec lui pour des polices à l'année ou à terme. Pertes ajustées et payées sans escompte.
JAMES PREVOST.
13 août—1 an—dim mer ven

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence coin avenue St-Charles et la rue Milan.

Résidence cottage et remise sur la rue Milan, touchant la propriété ci-dessus dans le fond.

Succession de Catherine Cronan, décédée, épouse de Robert J. Conelly.

No 31,228—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D."

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, bureau 159 rue Commune—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1891, dans l'affaire de la succession de Catherine Cronan, décédée, veuve de Robert J. Conelly, il sera vendu à l'encan:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Pitt, Milan et Berlin et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le même carré décrit ci-dessus et mesurant 50 pieds de façade rue Milan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur, ainsi que privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles, le pacte de non aliénando, transfert de la police d'assurance sur les améliorations pour la somme de billets dûs au vendeur ou à tout autre personne y compris l'intérêt et les frais; les 5 pour cent honoraires d'avocat sur le capital et les intérêts dûs en cas de procès pour leur recouvrement, la clause de la vente sans évaluation pour obtenir paiement des billets en capital, intérêt et frais; l'acquéreur paiera comptant 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente et assumera le paiement des taxes d'Etat de 1891 en sus du prix d'adjudication; aussi la convention et la stipulation que l'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix exigé dans les quinze jours suivant la date de l'adjudication sera considérée suffisante pour le mettre en défaut sans autre formalité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodule Buisson, notaire.
8 fev—8 14 21 28—7 14 mars

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente d'actions de banque, d'assurance,

Et d'autres nantissements de valeur

A L'ENCAN.

Succession de Robert Carey, Sr.

No 30 652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—MARDI 17 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé, dans l'affaire ci dessus mentionnée le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan la liste suivante de nantissements de choix, à savoir:

27 actions de $100 chacune du fonds capital du Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, d'après le certificat No 465.
1 action de la valeur de $1,[illegible]00 du fonds capital de la Variété Association d'après le certificat No 25.
30 actions de $100 chacune du fonds capital de la Southern Insurance Co. de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 285.
2 actions de $100 chacune du fonds capital du Merchants Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans démontré par le certificat No 1085.
32 actions de $100 chacune du fonds capital de la Hibernia National Bank de la Nouvelle-Orléans d'après les certificats Nos 8 et 115.
1 action de $100 du fonds capital du New Louisiana Jockey Club d'après le certificat No 111.
50 actions de $25 chacune du fonds capital du Pelican Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 148.
2 actions de la valeur de $250 chacune du fonds capital du Louisiana Sugar Exchange de la Nouvelle Orléans d'après les certificats Nos 1-2 et 68.
25 actions de $100 chacune du fonds capital du Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 775.
17 actions de $30 chacune du fonds capital de la New Orleans Insurance Association d'après le certificat No 2 088.
4 actions de $100 chacune du fonds capital du Louisiana Fertilizer Manufacturing Company d'après le certificat No 466.
14 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1 034.
16 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1 085.
26 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1 086.
25 actions de $100 chacune du fonds capital de la American National Bank de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 155.
25 actions de $104 chacune du fonds capital du Citizens Bank of Louisiana d'après le certificat No 1,559.
25 actions de $100 chacune du fonds capital du Independent Cotton Oil Company limited, de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 19.
101 actions de $100 chacune du fonds capital du Jackson Coal & Coke Co d'après le certificat No 172.
30 actions de $100 chacune du fonds capital du City Oil Mill Company de Baton Rouge, Louisiane, d'après le certificat No 1.
4 actions de $50 chacune du fonds capital du Louisiana Printing Scale Company, d'après le certificat No 84.
1 action de $25 du fonds capital du Audubon Driving Club Association, d'après le certificat No 58.
2 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Safe and Lock Company, d'après le certificat No 37.
1 action de $250 du fonds capital du Louisiana Sugar Exchange de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 600.
1,000 actions de $1 chacune du fonds capital du Bon Homme Mining Company, d'après le certificat No 33.
2,200 actions de $1 chacune du fonds capital du Ryland Gold Mining Company d'après différents certificats.
25 actions de $100 chacune du fonds capital du Louisiana National Bank d'après le certificat No 239.
Conditions de la vente—Comptant lors du transfert.
8fév—5t 7 14 15 16 17

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans,

No 124 rue du Canal.

TRENTE-SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1890, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$147,858 77	
Sur risques maritimes	3,169 45	
Sur risques de rivières	7,047 92	
Total des primes	$158,076 14	
Moins—Primes non acquises	42,917	
Primes nettes acquises au 31 mai 1890		$115,159 14
Pertes payées:		
Sur risques de feu	56,698 76	
Sur risques maritimes	[illegible]	
Sur risques de rivières	2,332 57	
Taxes et dépenses, moins intérêts	17,095 56	
Réassurances et primes rendues	12,308 31	89,271 38
Profits		$25,887 76

La Compagnie possède l'actif suivant:	
Propriétés foncières	$232,982 27
Actions de banques, de chemins de fer et autres	90,192 55
Billets garantis par hypothèques et nantissements	56,088 39
Billets recevables	54,102 87
Primes en cours de collection	16,812 17
Certificats 6 0/0 de ville	20,966 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,325 00
Argent comptant	19,062 38
	$434,522 21

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 28me jour de juin 1890.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

P. A. Unsaffraix,	M. W. Smith,
Aristide Hopkins,	Paul Fourchy,
Hon. Jos. A. Shakspeare,	Alden McLellan,
Deal Capdevielle,	W. H. Bofinger,
Henry O. Beuscher,	Jayme Magi,
	A. Xiques.

29 juin—1m

Pilules contre-stimulantes de RASORI.

Le célèbre remède italien

Ces pilules dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. la Boîte.

BOGEL DRUG CO., Limited,
111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans, Seuls agents aux Etats-Unis.
14janv—